

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Tous les abonnements et les annonces s'adressent au Directeur de l'Imprimerie Nationale à Dakar.

Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

En cas de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 75 francs.

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE		VOIE AÉRIENNE	
	Six mois	Un an	Six mois	Un an
Local et autres E.U.	8.000 f.	16.000 f.	8.000 f.	14.000 f.
Stranger : France, Zaïre, P.C.A., Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie	7.000 f.	11.000 f.	3.500 f.	10.000 f.
Stranger : Autres pays	8.500 f.	13.000 f.	11.000 f.	18.000 f.
Prix du numéro : Année courante	485 f.	—	Année ant.	535 f.
Recommandé : Année courante	585 f.	—	Année ant.	635 f.
Avion recom. : Année courante	515 f.	—	Année ant.	565 f.
Action ex-Chambre : Année courante	515 f.	—	Année ant.	565 f.

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 350 francs
Chaque annonce répétée Motifs péc.
(Il n'est jamais compté moins de 1 600 francs pour les annonces)

Compte postal : 45-20 — DAF-23

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET DÉCISIONS

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

29 décembre... Arrêté présidentiel n° 16939 P.R. portant nomination des membres du jury du concours pour l'admission dans le corps de l'Inspection générale d'Etat (session 1984-1985) 43

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA DÉCENTRALISATION

1984
4 janvier..... ERRATUM aux décrets n° 84-1499 du 10 décembre 1984 fixant les modalités de désignation des conseillers représentant les groupements à caractère économique ou social au sein des conseils municipaux et 84-1500 du 10 décembre 1984 fixant les modalités d'élection et de désignation des conseillers régionaux, départementaux et des conseillers d'arrondissement des régions de Diourbel, Fatick, Kaolack, Kolda, Louga, Saint-Louis, Tambacounda, Thiès et Ziguinchor. 44

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

1984
10 octobre..... Décret n° 84-1152 portant inscription au tableau d'avancement dans le corps des administrateurs civils 45

10 octobre..... Décret n° 84-1153 portant promotion dans le corps des administrateurs civils 48

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

1984
5 décembre... Décret n° 84-1441 portant convocation de la deuxième session ordinaire de l'année 1984 du Conseil économique et social 57

TEXTES PUBLIÉS A TITRE D'INFORMATION

30 janvier..... Résolution n° 174 C.M.-O.-S.N.D. portant au blocage des salaires sur le chantier de Manantali 57

PARTIE NON OFFICIELLE

Conservation de la propriété foncière. — Bureau de Dakar. — Avis de demande d'immatriculation 57
Conservation de la propriété et des droits fonciers (Bureau de Rufisque). — Avis de demande d'immatriculation 58

PARTIE OFFICIELLE

DÉCRETS ARRÊTÉS ET DÉCISIONS

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

ARRETE PRESIDENTIEL n° 16939 P.R. en date du 29 décembre 1984 portant nomination des membres du jury du concours pour l'admission dans le corps de l'Inspection générale d'Etat (Session 1984-1985).

Par arrêté présidentiel n° 16939 P.R. en date du 29 décembre 1984 :

Article premier. — Le jury du concours d'admission dans le corps des membres de l'Inspection générale d'Etat, session de 1984-1985, est composé comme suit :

Président :

M. El Hadji Diouf, Procureur général près la suprême.

Membres :

MM. Henri Toutée, conseiller juridique du Président de la République;

Georges Vanderchmitt, Président de la Commission de Vérification des Comptes et de Contrôle des Etablissements publics;

Demba Soumaré, Contrôleur financier;

Ibou Diaté, professeur à la Faculté des Sciences juridiques et économiques;

Joseph Issa Sayegh, professeur à la Faculté des Sciences juridiques et économiques;

Jacques Mariel Nzouankou, maître de conférences à la Faculté des Sciences juridiques et économiques;

Moustapha Kassé, maître de conférences à la Faculté des Sciences juridiques et économiques;

Ousmane Diop, ancien trésorier général;

Siricondy Diallo, inspecteur général d'Etat.

Art. 2. — Le jury du concours se réunira sur convocation de son président.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
SECRETARIAT D'ÉTAT A LA DÉCENTRALISATION

ERRATUM aux décrets n° 84-1499 du 19 décembre 1984 fixant les modalités de désignation des conseillers représentant les groupements à caractère économique ou social au sein des conseils municipaux et 84-1500 fixant les modalités d'élection et de désignation des conseillers régionaux, départementaux, et des conseillers d'arrondissement des régions de Diourbel, Fatick, Kaolack, Kolda, Louga, Saint-Louis, Tambacounda, Thiès et Ziguinchor.

1° Décret n° 84-1499 du 19 décembre 1984 :

— A l'article 3, 2° alinéa : Union départementale de la Centrale nationale des Travailleurs du Sénégal :

Au lieu de :

Un représentant.

Lire :

Deux représentants.

(Le reste sans changement)

2° Décret n° 84-1500 du 19 décembre 1984 :

— A l'article 31 :

3° Conseil d'Arrondissement de Malème-Hoddar.
(21 membres)

— 1° alinéa, 3° ligne, après Kahi.

Au lieu de :

(4).

Lire :

(14).

— A l'article 35 :

2° Conseil d'Arrondissement de Ourossogui.
(12 membres)

— 1° alinéa, 2° ligne :

Au lieu de :

Nabadji-Vivol.

Lire :

Nabadji-Civol.

3° Conseil d'Arrondissement de Kanel.
(6 membres)

— 1° alinéa, 2° ligne :

Au lieu de :

Sinthou Bamambé (4).

Lire :

Sinthiou Bamambé (4).

— A l'article 66 :

2° Conseil d'Arrondissement de Cas-Cas.
(9 membres)

— 1° alinéa, 2° ligne :

Au lieu de :

Médina Ndiathé.

Lire :

Médina Ndiathbé.

3° Conseil d'Arrondissement de Ndioum.
(9 membres)

— 1° alinéa, 2° ligne :

Au lieu de :

Dodel-Gomadji, Saré et Guédé-Village (6).

Lire :

Dodel, Gamadji-Saré et Guédé-Village (6).

— A l'article 72 :

— Entre les 3° et 4° alinéas :

Ajouter :

— L'Union départementale des Coopératives agricoles : un représentant.

— A l'article 84 :

— 2° alinéa, 2° ligne :

Au lieu de :

Médina Dakar.

Lire :

Médina-Dakhar.

— A l'article 86 :

3° Conseil d'Arrondissement de Thiadiaye.
(9 membres)

— 1° alinéa, 2° ligne :

Au lieu de :

Nguédiène.

Lire :

Nguéniène.

— A l'article 87 :

Au lieu de :

1° Conseil d'Arrondissement de Médina-Dakar

Lire :

1° Conseil d'Arrondissement de Médina-Dakhar.

— A l'article 97 :

2° Conseil d'Arrondissement de Tenghory.
(12 membres)

— 1° alinéa, 2° ligne :

Au lieu de :

Quonck et Nianone.

Lire :

Quonck et Niamone.

— A l'article 98 :

Au lieu de :

1° Conseil d'Arrondissement de Loudia-Ouoloff
(12 membres)

Lire :

1° Conseil d'Arrondissement de Loudia-Ouoloff
(6 membres)

(Le reste sans changement).

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL

DECRETS portant diverses mesures concernant le personnel

Par décret n° 84-1152 en date du 10 octobre 1984 :

Article premier. — Sont inscrits au titre des années 1984 et antérieures, les administrateurs civils promouvables dont les noms suivent :

*Pour le grade d'administrateur civil principal
de classe exceptionnelle*

- MM. Abdou Souleymane Ly, Mle de solde 10049-F, à compter du 1^{er} juillet 1982;
Ibrahima Famara Sagna, Mle de solde 10070-F, à compter du 13 septembre 1981;
El Hadji Malick Diakhaté Mle de solde 41287-D, à compter du 1^{er} juillet 1984;
Tidiane Ly, Mle de solde 42664-F, à compter du 1^{er} juillet 1984;
Mamadou Diarra, Mle de solde 41290-C, à compter du 1^{er} juillet 1984;
Idrissa Dioh, Mle de solde 40780-C, à compter du 1^{er} juillet 1984;
Aly Diouf, Mle de solde 10023-B, à compter du 1^{er} juillet 1983;
Youssouph Diaité, Mle de solde 29435-A, à compter du 1^{er} janvier 1982;
Ibrahima Malamine Tandian, Mle de solde 41154-C, à compter du 1^{er} juillet 1983;
Abibou Diop, Mle de solde 10406-K, à compter du 1^{er} juillet 1983;
Tanor Thiendella Fall, Mle de solde 10037-E, à compter du 15 avril 1980;
Demba Soumaré, Mle de solde 10083-D, à compter du 1^{er} juillet 1982;
Abdoulaye Sow, Mle de solde 10078-B, à compter du 1^{er} juillet 1980;
Amadou Latyr Ndiaye, Mle de solde 41285-B, à compter du 1^{er} juillet 1984;
Mohamed El Habib Dia, Mle de solde 39437-B, à compter du 1^{er} juillet 1983;
Mamadou Mbacké, Mle de solde 41162-O, à compter du 1^{er} juillet 1983;
Mahenta Birima Fall, Mle de solde 19000-H, à compter du 4 septembre 1982;
Amath Samb, Mle de solde 19689-A, à compter du 1^{er} juillet 1983;
Ousmane Seck, Mle de solde 19787/O, à compter du 1^{er} juillet 1983.

*Pour le grade d'administrateur civil principal de
1^{re} classe, 1^{er} échelon*

- MM. Mahady Diallo, Mle de solde 43575-D, à compter du 1^{er} juillet 1982;
Demba Bathily, Mle de solde 35933-G, à compter du 1^{er} juillet 1983;
Souleymane Diène, Mle de solde 32699-H, à compter du 1^{er} juillet 1984;
Cheikh Hamidou Kane n° 3, Mle de solde 48884-Z, à compter du 1^{er} juillet 1981;
Soukharou Camara, Mle de solde 32589-G, à compter du 1^{er} juillet 1982;

- MM. Madiop Coura Diop, Mle de solde 40771-E, à compter du 1^{er} juillet 1983;
Ameth Mabombo Danso, Mle de solde 48631-Z, à compter du 1^{er} juillet 1984;
Abdoulaye Tham, Mle de solde 33121-C à compter du 1^{er} juillet 1984;
Dial Diop, Mle de solde 29966-E, à compter du 1^{er} juillet 1982;
Momar Talla Thiam, Mle de solde 43900-J à compter du 1^{er} juillet 1982;
Bécaye Diakhaté, Mle de solde 40804-P à compter du 1^{er} juillet 1983;
Amadou Ciré Ly, Mle de solde 53014-E à compter du 1^{er} juillet 1984;
François Bob, Mle de solde 37807-I, à compter du 1^{er} juillet 1984;
Mamadou Dia Mle de solde 48882-B à compter du 1^{er} juillet 1981;
Landing Sané Mle de solde 54158-E à compter du 1^{er} juillet 1984;
Saliou Sarr, Mle de solde 51001-E à compter du 1^{er} juillet 1982;
Abdoulaye Alpha Bâ, Mle de solde 32537-J, à compter du 1^{er} juillet 1983;
Djibril Sakho Mle de solde 48886-B à compter du 1^{er} juillet 1981;

*Pour le grade d'administrateur civil principal
de 2^e classe, 1^{er} échelon*

- MM. Aladji Dièye, Mle de solde 46594-B à compter du 1^{er} juillet 1984;
Amadou Sadio Mle de solde 354912-H à compter du 1^{er} juillet 1984;
Mbaye Diouf, Mle de solde 35860-Z à compter du 1^{er} juillet 1983;
Béthio Thioune, Mle de solde 18224-C à compter du 1^{er} juillet 1984;
Ibra Niang Faye, Mle de solde 352814-K, à compter du 1^{er} juillet 1983;
Abdoulaye Lindor Diop Mle de solde 32706-B à compter du 1^{er} juillet 1984;
Amadou Maki Sy, Mle de solde 352794-B à compter du 1^{er} juillet 1982;
Abdourahmane Sow Mle de solde 33092-G à compter du 1^{er} juillet 1983;
Papa Momar Ndiaye, Mle de solde 352798-F à compter du 1^{er} juillet 1982;
Mamadou Mansour Ndiaye, Mle de solde 49793-D à compter du 1^{er} juillet 1984;
Souleymane Bobo Vilane, Mle de solde 18280-M à compter du 1^{er} juillet 1984;
Mamadou Abass Bâ Mle de solde 352807-O à compter du 1^{er} juillet 1984;
Alioune Badara Diagne, Mle de solde 354900-G à compter du 1^{er} juillet 1984;
Idy Adama Diaw, Mle de solde 352810-G, à compter du 1^{er} juillet 1983;
Amath Dieng, Mle de solde 18974-A, à compter du 1^{er} juillet 1982;
Babacar Néné Mbaye, Mle de solde 357995-Z, à compter du 1^{er} juillet 1984;
Mamadou Mbengue Mle de solde 354891-B à compter du 1^{er} juillet 1983;

MM. Amadou Sylla, Mle de solde 44618-M, à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Amar Baïla Niang, Mle de solde 354902-I, à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Falilou Mbacké Guèye, Mle de solde 354887-E à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Alpha Samba Sidiké Dieng, Mle de solde 353805-M à compter du 1^{er} juillet 1982;
 Ibrahima Diagne, Mle de solde 354881-A à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Pierre Diouf, Mle de solde 554886-D, à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Mamadou Guèye Lô, Mle de solde 62207-M, à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Cheikh Sadibou Diouf, Mle de solde 352287-A, à compter du 1^{er} juillet 1982;
 Ousmane Soumaré, Mle de solde 352795-C, à compter du 1^{er} juillet 1982;
 Mamadou Maréna Mané, Mle de solde 357994-A à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Ousmane Diagne, Mle de solde 32646-I, à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Mamadou Gaye, Mle de solde 352802-J, à compter du 1^{er} juillet 1982;
 Gorgui Alioune Diouf, Mle de solde 32744-H, à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Fatmandoye Diop, Mle de solde 354907-H, à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Hyacinthe Diatta, Mle de solde 58943-E, à compter du 1^{er} juillet 1982;
 Abib Diaw, Mle de solde 352809-Q à compter du 1^{er} juillet 1983;
 El Hadji Demba Diop, Mle de solde 352803-K, à compter du 1^{er} juillet 1982;
 Mamadou Lamine Diouck Mle de solde 352812-I à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Ibrahima Sène, Mle de solde 352797-E à compter du 1^{er} juillet 1982;
 Kéba Touré Mle de solde 357997-B à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Papa Aldiouma Fall, Mle de solde 34637-I à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Simon Badji Mle de solde 50924-K à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Cheikh Amadou Kébé, Mle de solde 55423-F, à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Mamadou Yandé Touré Mle de solde 354895-B à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Macodou Dieng, Mle de solde 354882 à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Sény Kamara, Mle de solde 44181-F à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Amadou Maleine Niang Mle de solde 354911-G à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Lucas Wallabregue, Mle de solde 352806-N, à compter du 1^{er} juillet 1982;
 Amadou Moustapha Dia, Mle de solde 10847-L à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Abdoulaye Makhtar Diop, Mle de solde 352811-K à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Djibo Laïty Kâ, Mle de solde 354889-G, à compter du 1^{er} juillet 1983;

MM. Libasse Seck, Mle de solde 39085-K, à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Sambou Touré, Mle de solde 354896-C à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Sangoné Amar, Mle de solde 354897-D à compter du 1^{er} juillet 1984.

*Pour le grade d'administrateur civil
de 1^{re} classe, 1^{er} échelon*

MM. Ibrahima Fall, Mle de solde 102057-A, à compter du 1^{er} juillet 1982;
 Hady Mamadou Ly, Mle de solde 59918-E à compter du 1^{er} juillet 1981;
 Mbaye Sylla, Mle de solde 363787-F à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Assane Yade, Mle de solde 370065-C à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Mamadou Diaboula, Mle de solde 58330-C à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Mamadou Nasir Touré, Mle de solde 33110-E à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Oumar Cissé, Mle de solde 47844-E à compter du 1^{er} juillet 1981;
 Mame Bounama Sall, Mle de solde 43399-D à compter du 1^{er} juillet 1982;
 Massar Sarr, Mle de solde 45327-E à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Amsata Sall, Mle de solde 10030-D à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Mamadou Touré, Mle de solde 353161-F à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Magatte Sow, Mle de solde 352139-G, à compter du 1^{er} juillet 1983;
 M^{me} Ndèye Khoudia Kholle, Mle de solde 49989-I, à compter du 1^{er} juillet 1982;
 MM. Seydina Issa Ndiaye, Mle de solde 57157-A, à compter du 1^{er} juillet 1982;
 El Hadji Mbodj, Mle de solde 48858-E à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Amadou Ndiaye, Mle de solde 30563-E à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Abdourahmane Kassé, Mle de solde 360357-H, à compter du 1^{er} juillet 1982;
 Omar Siléye Bâ, Mle de solde 45253-A à compter du 1^{er} juillet 1982;
 Sidy Fall, Mle de solde 30518-F à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Mamadou Malick Dia, Mle de solde 362782-A, à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Abdoulaye Aziz Diagne, Mle de solde 57607-O à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Amadou Tidiane Diaw, Mle de solde 59015-Z à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Doudou Dièye Mle de solde 363831-F à compter du 1^{er} juillet 1982;
 Boly Fall, Mle de solde 30118-K à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Mamadou Diobaye, Mle de solde 17408-H, à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Alioune Faye, Mle de solde 39030-A à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Pascal Manga, Mle de solde 357980-D à compter du 1^{er} juillet 1981;

19 janvier 1985

MM. Abdourahmane Sarr Ndiaye, Mle de solde 30350-C à compter du 1^{er} juillet 1980;
 Seydina Issa Samb, Mle de solde 370059-H à compter du 1^{er} juillet 1982;
 Maurice Faye, Mle de solde 367057-B à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Ibrahima Keita, Mle de solde 51492-A à compter du 1^{er} juillet 1982;
 M^{me} Siga Coulibaly, Mle de solde 33810-G, à compter du 1^{er} juillet 1983;
 MM. Sidy Mohamed Guèye, Mle de solde 44548-I, à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Salla Diagne, Mle de solde 367055-D à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Amadou Tidiane Touré, Mle de solde 364044-A, à compter du 1^{er} juillet 1982;
 Souty Touré, Mle de solde 43535-E à compter du 1^{er} juillet 1982;
 Amadou Thialao Diop, Mle de solde 32713-J à compter du 1^{er} juillet 1982;
 Abdourahmane Sy, Mle de solde 352235-D à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Abdoulaye Ndiaye, Mle de solde 370058-G à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Roger Sagna, Mle de solde 363840-D à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Mamadou Mademba Ndiaye, Mle de solde 360366-Z, à compter du 1^{er} juillet 1982;
 Bandougou Sylla, Mle de solde 370062-Z, à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Maham Diallo, Mle de solde 17343-D à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Abdoulaye Diallo n° 1, Mle de solde 360352-C, à compter du 1^{er} juillet 1982;
 Doro Sy, Mle de solde 31008-J à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Gnounka Touré, Mle de solde 367059-Z à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Abdoulaye Diallo n° 2, Mle de solde 363830-E, à compter du 1^{er} juillet 1982;
 M^{me} Mame Goumba Sarr Kâne, Mle de solde 54471-C, à compter du 1^{er} juillet 1983;
 MM. Alioune Cissé, Mle de solde 367053-E, à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Assè Sougoufara, Mle de solde 367037-Z, à compter du 1^{er} juillet 1983;
 El Hadji Diallo, Mle de solde 370050-A, à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Soma Niane, Mle de solde 32988-J, à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Hamidou Bocoum, Mle de solde 35980-A à compter du 1^{er} juillet 1982;
 M^{me} Amanatou Fall Diop, Mle de solde 47607-J, à compter du 1^{er} juillet 1983;
 MM. Amadou Diama Guèye, Mle de solde 30256-J, à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Abdoulaye Camara, Mle de solde 360356-G, à compter du 1^{er} juillet 1982;
 Papa Sékou Sonko, Mle de solde 370070-B à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Cheikh Tidiane Diop, Mle de solde 361518-N à compter du 1^{er} juillet 1983;

MM. Lamine Ndiaye, Mle de solde 360359-J, à compter du 1^{er} juillet 1982;
 Modou Sall, Mle de solde 367036-A, à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Mamadou Sarr, Mle de solde 46140-E, à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Ibrahima Faye, Mle de solde 370053-B, à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Francis Biram Guèye, Mle de solde 363837-L, à compter du 1^{er} juillet 1982;
 Souleymane Kâ Mle de solde 363838-M à compter du 1^{er} juillet 1982;
 Boubacar Bâ, Mle de solde 56762-B à compter du 1^{er} juillet 1982;
 Khayar Bâ, Mle de solde 44887-G à compter du 1^{er} juillet 1982;
 Abdoulaye Diagne, Mle de solde 363783-B à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Lamine Seydi, Mle de solde 363842-F à compter du 1^{er} juillet 1982;
 Mamadou Moustapha Thiam, Mle de solde 370321-F, à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Boubacar Traoré Mle de solde 370063-A à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Sadio Traoré, Mle de solde 370064-B à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Dialla Kamara, Mle de solde 39187-F à compter du 1^{er} juillet 1982;
 Mamadou Diom, Mle de solde 352684-B à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Aboubacar Fall, Mle de solde 49324-Z à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Elimane Hamedine Sy, Mle de solde 370061-N à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Idrissa Camara, Mle de solde 363828-N à compter du 1^{er} juillet 1982;
 Cheikh Seck, Mle de solde 59041-C à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Laurent Diop, Mle de solde 52176-C à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Mamadou Guèye, Mle de solde 370056-E à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Malick Dabo, Mle de solde 360365-E à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Mamadou Doudou Diouf, Mle de solde 363835-J à compter du 1^{er} juillet 1982;
 Karamokho Koné, Mle de solde 44559-I à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Ndary Faye, Mle de solde 370055-D, à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Souka Diouf, Mle de solde 357974-A à compter du 1^{er} juillet 1981;
 Ahmet Sall, Mle de solde 30807-R à compter du 1^{er} juillet 1984;
 Assane Fall n° 2, Mle de solde 367034-C, à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Mame Ngor Diop, Mle de solde 367033-D à compter du 1^{er} juillet 1983;
 Adama Sall, Mle de solde 363841-E, à compter du 1^{er} juillet 1982;
 El Hadji Ousseynou Niang, Mle de solde 360382-Z, à compter du 1^{er} juillet 1981;

- M. Falou Aamar, Mle de solde 32525-I à compter du 1^{er} juillet 1983;
- M^{me} Marie Thérèse King Coly, Mle de solde 33683-A, à compter du 1^{er} juillet 1982;
- MM. Ngagne Tall, Mle de solde 31037-F, à compter du 1^{er} juillet 1983;
- Papa Maguette Guèye, Mle de solde 363785-D, à compter du 1^{er} juillet 1983;
- M^{me} Nafissatou Diop, Mle de solde 29734-A, à compter du 1^{er} juillet 1983;
- MM. Issa Cissé, Mle de solde 39069-K, à compter du 1^{er} juillet 1981;
- Sidate Diouf, Mle de solde 370051-Z à compter du 1^{er} juillet 1984;
- Yankhoba Ndiaye, Mle de solde 30668-K, à compter du 1^{er} juillet 1983;
- Cusmane Bâ, Mle de solde 29549-C, à compter du 1^{er} juillet 1983;
- Samba Guèye, Mle de solde 360355-F, à compter du 1^{er} juillet 1982;
- M^{me} Fatou Dieng Bao, Mle de solde 367054-E, à compter du 1^{er} juillet 1983;
- MM. Daouda Keita, Mle de solde 32870-B, à compter du 1^{er} juillet 1984;
- Demba Diaw, Mle de solde 355629-A, à compter du 1^{er} juillet 1984.

Art. 2. — Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 84-1153 en date du 10 octobre 1984 :

Article premier. — Sont promus tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, au titre des années 1984 et antérieures, les administrateurs civils dont les noms suivent :

Au grade d'administrateur civil principal de classe exceptionnelle

- MM. Abdou Souleymane Ly, Mle de solde 10049-F, administrateur civil principal de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1979 (A.C. : néant), passe à la classe exceptionnelle, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.A.E;
- Ibrahima Famara Sagna, Mle de solde 10070-F administrateur civil principal de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 13 septembre 1978 (A.C. : néant), passe à la classe exceptionnelle, à compter du 13 septembre 1981, M.D.I.A.-Z.F.I.D.;
- El Hadji Malick Diakhaté, Mle de solde 41287-D, administrateur civil principal de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe à la classe exceptionnelle, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.INT.;
- Tidiane Ly, Mle de solde 42664-F, administrateur civil principal de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe à la classe exceptionnelle, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.INT.;
- Mamadou Diarra, Mle de solde 41290-C, administrateur civil principal de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe à la classe exceptionnelle, à compter du 1^{er} juillet 1984, S.G.-P.R.-I.G.E.;

- MM. Idrissa Dioh, Mle de solde 40780-C, administrateur civil principal de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe à la classe exceptionnelle, à compter du 1^{er} juillet 1984, I.P.R.E.S.S.;
- Aly Diouf, Mle de solde 10023-B, administrateur civil principal de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe à la classe exceptionnelle à compter du 1^{er} juillet 1983, M.F.P.E.T.;
- Youssouph Diaté, Mle de solde 29435-A, administrateur civil principal de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} janvier 1979 (A.C. : néant), passe à la classe exceptionnelle, à compter du 1^{er} janvier 1982, M.INT.;
- Ibrahima Malamine Tandian, Mle de solde 41154-C, administrateur civil principal de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe à la classe exceptionnelle, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.INT.
- Abibou Diop, Mle de solde 10406-K, administrateur civil principal de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe à la classe exceptionnelle, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.U.H.;
- Tanor Thiendella Fall, Mle de solde 10037-E, administrateur civil principal de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1977 (A.C. : 2 mois et 6 jours), passe à la classe exceptionnelle, à compter du 1^{er} juillet 1980 (A.C. : épuisée), D.G.-U.S.B.;
- Demba Soumaré, Mle de solde 10083-D, administrateur civil principal de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1979 (A.C. : néant), passe à la classe exceptionnelle, à compter du 1^{er} juillet 1982, S.G.-P.R.-C.F.;
- Abdoulaye Sow, Mle de solde, 10078-B, administrateur civil principal de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 21 juillet 1977 (A.C. : néant), passe à la classe exceptionnelle à compter du 21 juillet 1980, M.COM.;
- Amadou Latyr Ndiaye, Mle de solde 41285-B, administrateur civil principal de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe à la classe exceptionnelle, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.INT.
- Mohamed El Habib Dia, Mle de solde 39437-B, administrateur civil principal de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe à la classe exceptionnelle, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.S.P.
- Mamadou Mbacké, Mle de solde 41162-O, administrateur civil principal de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe à la classe exceptionnelle, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.E.F.;
- Mahenta Birima Fall, Mle de solde 19000-H, administrateur civil principal de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 4 septembre 1979 (A.C. : néant), passe à la classe exceptionnelle, à compter du 4 septembre 1982, CEDEAO;
- Amath Samb, Mle de solde 19689-A, administrateur civil principal de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe à la classe exceptionnelle, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.F.P.E.T.;
- Ousmane Seck, Mle de solde 19787-O administrateur civil principal de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe à la classe exceptionnelle, à compter du 1^{er} juillet 1983, B.I.D.;
- Au grade d'administrateur civil principal de 1^{re} classe, 1^{er} échelon*
- MM. Mahady Diallo, Mle de solde 43575, administrateur civil principal de 2^e classe 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1979 (A.C. : néant), passe à la 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, S.G.-P.R.-I.G.E.)

MM. Demba Bathily, Mle de solde 35933-G, administrateur civil principal de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe à la 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.INT.;

Souleymane Diène, Mle de solde 32699-H, administrateur civil principal de 2^e classe 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe à la 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.INT.;

Cheikh Hamidou Kâne, n° 3, Mle de solde 48884-Z, administrateur civil principal de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1978 (A.C. : néant), passe à la 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1981, C.S.A.R.;

Souankarou Camara, Mle de solde 32589-G administrateur civil principal de 2^e classe 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1979 (A.C. : néant), passe à la 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, S.E.D.;

Madiop Coura Diop, Mle de solde 40771-E, administrateur civil principal de 2^e classe 2^e échelon le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe à la 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, S.E.D.;

Ameth Matombo Danso, Mle de solde 48631-Z, administrateur civil principal de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe à la 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, Port autonome;

Abdoulaye Thiam, Mle de solde 33124-C, administrateur civil principal de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe à la 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.F.P.E.T.;

Dial Diop, Mle de solde 29966-E, administrateur civil principal de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1979 (A.C. : néant), passe à la 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.INT.;

Momar Talla Thiam, Mle de solde 43900-J, administrateur civil principal de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1979 (A.C. : néant), passe à la 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.E.F.;

Bécaye Diakhaté, Mle de solde 40804-P, administrateur civil principal de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1978 (A.C. : néant), passe à la 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.INT.;

Amadou Ciré Ly, Mle de solde 53014-E administrateur civil principal de 2^e classe 2^e échelon le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe à la 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.D.R.;

Amadou Ciré Ly, Mle de solde 53014-E, administrateur civil principal de 2^e classe 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe à la 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.D.R.;

Mamadou Dia, Mle de solde 4882-B, administrateur civil principal de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1978 (A.C. : néant), passe à la 1^{re} classe 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1981, B.S.K.;

Landing Sané, Mle de solde 54158-E, administrateur civil principal de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe à la 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, S.E.D.;

MM. Saliou Sarr, Mle de solde 51001-E, administrateur civil principal de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1979 (A.C. : néant), passe à la 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, COSENAM;

Abdoulaye Alpha Bâ, Mle de solde 32537-J, administrateur civil principal de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1978 (A.C. : néant), passe à la 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.D.T.;

Djibril Sakho, Mle de solde 48886-B, administrateur civil principal de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1979, (A.C. : néant), passe à la 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1981, B.C.E.A.O.-Siège;

*Au grade d'administrateur civil principal
de 2^e classe, 1^{er} échelon*

MM. Aladji Dièye, Mle de solde 46594-B, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 1^{er} juillet 1984, M.INT.;

Amadou Sadio, Mle de solde 354912-H, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, S.E.D.;

Mbaye Diouf, Mle de solde 35860-Z, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, S.G.-P.R.;

Béthio Thioune, Mle de solde 18224-C, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, S.E.D.;

Ibra Niang Faye, Mle de solde 352814-C, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant) passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, Université;

Abdoulaye Lindor Diop, Mle de solde 32706-B, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, S.E.D.;

Amadou Maki Sy, Mle de solde 352794-B, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, S.E.D.;

Abdourahmane Sow, Mle de solde 33092-G, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.E.S.;

Papa Momar Ndiaye, Mle de solde 352798-F, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.F.P.E.T.;

MM. Mamadou Mansour Ndiaye, Mle de solde 49793-D, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.INT.;

Souleymane Bobo Wilane, Mle de solde 18280-M, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.INT.;

Mamadou Abass Bâ, Mle de solde 352807-O, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.E.F.;

Alioune Badara Diagne, Mle de solde 354900-G, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.D.T.;

Idy Adama Diaw, Mle de solde 352810-G, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, C.I.C.F.;

Amath Dieng, Mle de solde 18974-A, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980, (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.E.F.;

Babacar Néné Mbaye, Mle de solde 357995-Z, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, S.G.-P.R.-S.C.M.;

Mamadou Mbengue, Mle de solde 354891-B, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, S.G.-P.R.-C.F.;

Amadou Sylla, Mle de solde 44618-M, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.INT.;

Amar Baïla Niang, Mle de solde 354902-I, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter 1^{er} juillet 1984, M.E.F.;

Falilon Mbacké Guèye, Mle de solde 354887-E, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.D.R.;

Alpha Samba Sidiké Dieng, Mle de solde 353805-M, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.S.P.;

Ibrahima Diagne, Mle de solde 354881-A, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981, (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.INT.;

MM. Pierre Diouf, Mle de solde 354886-D, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, MES;

Mamadou Guèye Lô, Mle de solde 62807-M, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.S.P.;

Cheikh Sadibou Diouf, Mle de solde 352287-A, administrateur civil, de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.INT.;

Ousmane Soumaré, Mle de solde 352795-C, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, Université;

Mamadou Maréna Mané, Mle de solde 357994-A, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984 MEF;

Ousmane Diagne, Mle de solde 32646-I, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.E.S.;

Mamadou Gaye, Mle de solde 352802-J, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.INT.;

Gorgui Alioune Diouf, Mle de solde 32744-H, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.INT.;

Fatmandoye Diop, Mle de solde 354907-H, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.E.;

Hyacinthe Diatta, Mle de solde 58943-E, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, S.G.-P.R.-S.A.G.E.;

Abib Diaw, Mle de solde 352809-Q, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, C.E.S.;

El Hadji Demba Diop, Mle de solde 352803-K administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant) passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.P.C.;

Mamadou Lamine Diouck, Mle de solde 352812-I, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983 C.P.S.P.;

MM. Ibrahima Sène, Mle de solde 352797-E, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.D.S.;

Kéba Touré, Mle de solde 357997-B administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, S.G.-P.R.-C.F.;

Papa Aldiouma Fall, Mle de solde 34637-I administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, S.G.-P.R.-C.F.;

Simon Badji, Mle de solde 50924-K, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, SOMIVAC;

Cheikh Amadou Kébé, Mle de solde 55423-F, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.P.C.;

Mamadou Yandé Touré, Mle de solde 354895-B, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.INT.;

Macodou Dieng, Mle de solde 354882-Z, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, I.C.S.;

Sény Kamara, Mle de solde 44181-F, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.INT.;

Amadou Maleine Niang, Mle de solde 354911-G, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, S.G.-P.R.-C.T.;

Lucas Waalabregue, Mle de solde 352806-M, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.E.S.;

Amadou Moustapha Diao, Mle de solde 10847-L, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, SENELEC;

Abdoulaye Makhtar Diop, Mle de solde 352811-K administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, SONEES;

Djibo Laïty Kâ, Mle de solde 354889-G, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.I.T.R.A.;

MM. Libasse Seck, Mle de solde 30905-K, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, Assemblée nationale;

Sambou Touré, Mle de solde 354896-C, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, SOTRAC;

Sangoné Amar, Mle de solde 354897-D, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, Banque mondiale.

*Au grade d'administrateur civil
de 1^{re} classe, 1^{er} échelon*

MM. Ibrahima Fall, Mle de solde 102057-A, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, Université;

Hady Mamadou Ly, Mle de solde 59918-E, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1979 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1981, M.P.C.;

Mbaye Sylla, Mle de solde 363787-F, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.INT.;

Assane Yade, Mle de solde 370065-C, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.U.H.;

Mamadou Diaboula, Mle de solde 58330-C, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.INT.;

Mamadou Nassir Touré, Mle de solde 33110-E, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.INT.;

Oumar Cissé, Mle de solde 47844-E, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1979 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1981, M.INT.;

Mame Bounama Sall, Mle de solde 43399-D, administrateur civil de 2^e classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.E.S.;

Massar Sarr, Mle de solde 45327-E, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.D.I.A.;

Amsata Sall, Mle de solde 10030-D, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982, (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.INT.;

Mamadou Touré, Mle de solde 353161-F, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.S.P.;

Magatte Sow, Mle de solde 352139-G, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.E.S.;

M^{me} Ndeye Khoudia Kholle, Mle de solde 49989-I, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, SODIDA;

MM. Seydina Issa Ndiaye, Mle de solde 57157-A, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.INT.;

El Hadji Mbodj, Mle de solde 28858-G, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.INT.

Amadou Ndiaye, Mle de solde 30563-E, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.E.S.;

Abdourahmane Kassé, Mle de solde 360357-E, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, SG-PR.-CF;

Oumar Silèye Bâ, Mle de solde 45253-A, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.J.S.;

Sidy Fall, Mle de solde 30518-F, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.E.S.;

Mamadou Maliek Dia, Mle de solde 362782-A, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.E.S.;

Abdoulaye Aziz Diagne, Mle de solde 57607-O, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.INT.;

Amadou Tidiane Diaw, Mle de solde 59015-Z, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, S.G.-P.R.-C.F.;

Doudou Dièye, Mle de solde 363831-F, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980

(A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.D.R.;

MM. Boly Fall, Mle de solde 30118-K, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.J.S.;

Mamadou Diobaye, Mle de solde 17408-G, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, S.E.D.;

Alioune Faye, Mle de solde 39030-A, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.INT.;

Pascal Manga, Mle de solde 357980-D, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1979 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1981, Assemblée nationale;

Abdourahmane Sarr Ndiaye, Mle de solde 30350-C, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1978 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1980, M.E.F.;

Seydina Issa Samb, Mle de solde 370059-H, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.J.;

M^{me} Salla Diagne, Mle de solde 367055-D, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.E.F.;

MM. Amadou Tidiane Touré, Mle de solde 364044-A, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, S.G.-P.R.-C.F.;

Souty Touré, Mle de solde 43535-E, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.E.;

Amadou Thialao Diop, Mle de solde 32713-J, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.E.F.;

Abdourahmane SY, Mle de solde 352235-D, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.INT.;

Abdoulaye Ndiaye, Mle de solde 370058-G, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.C.;

Roger Sagna, Mle de solde 363840-D, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, S.E.P.M.;

MM. Mamadou Mademba Ndiaye, Mle de solde 360360-Z, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.P.C.;

Bandougou Sylla, Mle de solde 370062-Z, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.D.T.;

Maham Diallo, Mle de solde 17343-D, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.P.S.;

Abdoulaye Diallo n° 1, Mle de solde 360352-C, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.INT.;

Doro SY, Mle de solde 31008-J, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.INT.;

Gnounda Touré, Mle de solde 367059-Z, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, S.G.-P.R.-C.T.;

Abdoulaye Diallo n° 2, Mle de solde 363830-E, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.D.I.A.;

Mme Mame Goumba Sarr Kâne, Mle de solde 54471-C, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.S.P.;

MM. Alioune Cissé, Mle de solde 367053-E, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.E.F.;

Asse Sougoufara, Mle de solde 367037-Z, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.D.R.;

El Hadji Diallo, Mle de solde 370050-A, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.INT.;

Soma Niane, Mle de solde 32988-J, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.INT.;

Hamidou Bocoum, Mle de solde 35980-A, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.E.S.;

Mme Amanatou Fall Diop, Mle de solde 47607-J, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.E.F.;

MM. Amadou Diama Guèye, Mle de solde 30256-J, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.E.F.;

Abdoulaye Camara, Mle de solde 360356-G, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, SONATRA;

Papa Sékou Sonko, Mle de solde 370070-B, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, S.G.-P.R.-C.F.;

Cheikh Tidiane Diop, Mle de solde 361518-N, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.COM.;

Lamine Ndiaye, Mle de solde 360359-J, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.COM.;

Modou Sall, Mle de solde 367036-A, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.COM.;

Mamadou Sarr, Mle de solde 46140-E, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.INT.;

Ibrahima Faye, Mle de solde 370053-B, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.S.P.;

Francis Biram Guèye, Mle de solde 363837-L, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.E.F.;

Souleymane Kâ, Mle de solde 363838-M, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.COM.;

Boubacar Bâ, Mle de solde 56762-B, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.COM.;

Khayar Bâ, Mle de solde 44887-G, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.INT.;

MM. Abdoulaye Diagne, Mle de solde 363783, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.COM.;

Lamine Seydi, Mle de solde 363242-F, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, S.E.D.;

Mamadou Moustapha Thiam, Mle de solde 370321-F, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1984, M.COM.;

Boubacar Traoré, Mle de solde 370063-A, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.J.S.;

Sadio Traoré, Mle de solde 370064-B, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.R.S.T.;

Dialla Kamara, Mle de solde 39187-F, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.U.H.;

Mamadou Diom, Mle de solde 352684-B, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.INT.;

Aboubacar Fall, Mle de solde 49324-Z, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.COM.;

Elimane Hamédine SY, Mle de solde 370061-A, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.P.C.;

Idrissa Camara, Mle de solde 363828-N, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.INT.;

Cheikh Seck, Mle de solde 59041-C, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, S.G.-P.R.-C.F.;

Laurent Diop, Mle de solde 52176-C, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, S.G.-P.R.-C.F.;

Mamadou Guèye, Mle de solde 370056-E, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, S.E.D.;

MM. Malick Dabo, Mle de solde 360365-E, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1979 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1981, M.COM.;

Mamadou Doudou Diouf, Mle de solde 363835-J, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.INT.;

Karamokho Koné, Mle de solde 44559-I, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.INT.;

Ndary Faye, Mle de solde 370055-D, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.INT.;

Souka Diouf, Mle de solde 357974-A, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1979 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1981, M.C.;

Ahmet Sall, Mle de solde 30807-R, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, S.G.-P.R.-C.F.;

Assane Fall n° 2, Mle de solde 367034-C, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.P.N.;

Mame Ngor Diop, Mle de solde 367033-D, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.INT.;

Adama Sall, Mle de solde 363841-E, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, S.G.-P.R.-C.F.;

El Hadji Ousseynou Niang, Mle de solde 360382-Z, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1979 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1981, M.INT.;

Fallou Amar, Mle de solde 32525-I, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.S.P.;

M^{me} Marie Thérèse King Coly, Mle de solde 33683-A, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe à la 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, S.G.-P.R.-F.N.A.S.S.;

M. Ngagna Tall, Mle de solde 31037-F, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.INT.;

M. Papa Maguette Guèye, Mle de solde 363785-D, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.E.F.;

M^{me} Nafiissatou Diop, Mle de solde 29734-A, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.E.F.;

MM. Issa Cissé, Mle de solde 39069-K, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1979 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1981, S.E.D.;

Sidate Diouf, Mle de solde 370051-Z, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.E.F.;

Yankhoba Ndiaye, Mle de solde 30668-K, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.INT.;

Ousmane Bâ, Mle de solde 29549-C, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.INT.;

Samba Guèye, Mle de solde 360355-F, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.E.F.;

M^{me} Fatou Dieng Bao, Mle de solde 367054-E, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.P.C.;

MM. Daouda Keïta, Mle de solde 32870-B, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.E.F.;

Demba Diaw, Mle de solde 355629-A, administrateur civil de 2^e classe, 2^e échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, S.E.D.

Art. 2. — Sont constatés, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, les avancements automatiques des fonctionnaires dont les noms suivent :

*Au grade d'administrateur civil principal de 1^{re} classe
2^e échelon*

MM. Cheikh Hamidou Kâne n° 3, Mle de solde 48884-Z, administrateur civil principal de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, C.S.A.R.

Mamadou Dia, Mle de solde 48882-B, administrateur civil principal de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, Banque Mondiale;

Djibril Sakho, Mle de solde 48886-B, administrateur civil principal de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil principal de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, B.C.E.A.O.-Siège.

*Au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe,
2^e échelon.*

MM. Ibrahima Fall, Mle de solde 102057-A, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, Université;

Hady Mamadou Ly, Mle de solde 59918-E, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.P.C.;

Oumar Cissé, Mle de solde 47844-E, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, Université;

Mame Bounama Sall, Mle de solde 43399-D, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.E.S.;

M^{me} Ndèye Khoudia Kholle, Mle de solde 49989-I, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, SODIDA;

MM. Seydina Issa Ndiaye, Mle de solde 57157-A, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.INT.;

Abdourahmane Kassé, Mle de solde 360357-E, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, S.G.-P.R.-C.F.;

Oumar Silèye Bâ, Mle de solde 45253-A, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.J.S.;

Doudou Dièye, Mle de solde 363831-F, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.D.R.;

Pascal Manga, Mle de solde 357980-D, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, Assemblée nationale;

Abdourahmane Sarr Ndiaye, Mle de solde 30350-C, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1980 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982, M.E.F.;

Seydina Issa Samb, Mle de solde 370059-H, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.J.;

Ibrahima Keïta, Mle de solde 51492-A, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.INT.;

Amadou Tidiane Touré, Mle de solde 364044-A, administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, S.G.-P.R.-C.F.;

MM. Souty Touré, Mle de solde 43535-E, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.E.F.;

Amadou Thialao Diop, Mle de solde 32713-J, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.E.F.;

Roger Sagna, Mle de solde 363840-D, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, S.E.P.M.;

Mamadou Mademba Ndiaye, Mle de solde 360360-Z, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.P.C.;

Abdoulaye Diallo n° 1, Mle de solde 360352-C, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.INT.;

Abdoulaye Diallo n° 2, Mle de solde 363830-E, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.D.I.A.;

Hamidou Bocoum, Mle de solde 35980-A, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.E.F.;

Abdoulaye Camara, Mle de solde 360356-G, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, SONATRA.;

Lamine Ndiaye, Mle de solde 360359-J, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.COM.;

Francis Biram Guèye, Mle de solde 363837-L, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.COM.;

Souleymane Ka, Mle de solde 363838-M, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.COM.;

Boubacar Ba, Mle de solde 56762-B, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.COM.;

Khayar Ba, Mle de solde 44887-B, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.INT.;

MM. Lamine Slydi, Mle de solde 363842-F, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, S.E.D.;

Dialla Kamara, Mle de solde 39187-F, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.U.H.;

Idrissa Camara, Mle de solde 363828-N, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.INT.;

Malick Dabo, Mle de solde 360365-E, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.COM.;

Mamadou Doudou Diouf, Mle de solde 363835-J, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.INT.;

Souka Diouf, Mle de solde 357974-A, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M. Culture;

Adama Sall, Mle de solde 363841-E, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, S.G.-P.R.-C.F.;

El Hadji Ousseynou Niang, Mle de solde 360382-Z, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, M.INT.;

M^{me} Marie Thérèse King Coly, Mle de solde 33683-A, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, S.G.-P.R.-F.N.A.S.S.;

MM. Issa Cissé, Mle de solde 39069-K, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1981 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1983, S.E.D.;

Samba Guèye, Mle de solde 360355-F, administrateur civil de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, le 1^{er} juillet 1982 (A.C. : néant), passe au grade d'administrateur civil de 1^{re} classe, 2^e échelon, à compter du 1^{er} juillet 1984, M.E.F.;

Art. 3. — Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DECRET n° 84-1441 du 5 décembre 1984
portant convocation de la deuxième session ordinaire
de l'année 1984 du Conseil économique et social

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment son article 88;
Vu l'ordonnance n° 63-08 du 4 juillet 1963 portant loi organique
fixant la composition, l'organisation et les règles de fonctionne-
ment du Conseil économique et social, et les textes qui l'ont
modifiée,

DÉCRÈTE :

Article premier. — La deuxième session ordinaire de
l'année 1984 du Conseil économique et social s'ouvre le
vendredi 14 décembre 1984, à 10 heures.

Art. 2. — Elle sera close, au plus tard, le samedi 12 jan-
vier 1985.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 5 décembre 1984.

Abdou DIOUF.

TEXTES PUBLIÉS A TITRE D'INFORMATION

ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR
DU FLEUVE SENEGAL

CONSEIL DES MINISTRES

RESOLUTION N° 174 C.M.-O.-S.N.-D.

Portant au blocage des salaires sur le chantier de MANANTALI
Le Conseil des Ministres, réuni en sa 20^e Session ordinaire,
les 23 et 24 novembre 1984, à Dakar,

Vu la Convention du 11 mars 1972, relative au statut du fleuve
Sénégal,

Vu la Convention du 11 mars 1972 portant création de l'O.M.V.S.,

Vu le règlement intérieur du Conseil des Ministres,

Dans le souci de faciliter la recherche d'une solution, au problè-
me posé par l'incidence financière de l'application, sur le chantier
de MANANTALI, de la grille la plus favorable,

Décide le blocage des salaires de base de la main d'œuvre locale
employée sur le chantier de MANANTALI à leur niveau de no-
vembre 1984,

Demande aux Bailleurs de Fonds participant au financement du
Lot 1. Génie civil du barrage de MANANTALI, de poursuivre le
paiement des décomptes sur la base des conditions du Marché.

Le Conseil des Ministres,

PARTIE NON OFFICIELLE

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ
ET DES DROITS FONCIERS

BUREAU DE ZIGUINCHOR

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposi-
tion à la présente immatriculation, à compter de l'affichage
sousigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage
du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du
tribunal de première instance de Ziguinchor.

Suivant réquisition, n° 49, déposée le 20 juillet 1984, M. Alexan-
dre André Diédhiou, né le 20 août 1947 à Dakar, profession de
pharmacien, demeurant à Dakar Ouagou-Niayes et domicilié à

B.P. 3379, Villa n° 206 a demandé l'immatriculation au livre foncier
de la Basse Casamance, d'un immeuble, consistant en un terrain
de plantations fruitières d'une contenance totale de 1 hectare,
7 ares et 18 centiares (1 ha 7 a 18 ca) situé à Kandé Ziguinchor.

Il a déclaré :

1° que ledit immeuble lui appartient par suite de mise en valeur
réalisée et constatée dans les formes prévues par le décret
n° 64-574 du 30 juillet 1964 portant application de l'article III de
la loi n° 64-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national.

2° qu'il n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou
charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 50, déposée le 16 octobre 1984, le sieur
Badara Mbengue, planteur, né le 21 novembre 1934 à Saint-Louis
(Sénégal), demeurant à Ziguinchor, agissant au nom et pour son
propre compte en application des dispositions du décret n° 83-425
du 21 avril 1983, a demandé l'immatriculation au livre foncier de
la Basse Casamance, d'un immeuble rural, consistant en un ter-
rain de cultures fruitières d'une contenance totale de 1 hectare,
79 ares et 13 centiares, situé à Kandialan Ziguinchor connu sous
le nom d'Ainoumadi et borné de tous côtés par des terrains non
immatriculés (D.N.).

Il déclare :

1° que ledit immeuble lui appartient par suite de mise en
valeur réalisée et constatée dans les formes prévues par le
décret n° 64-574 du 30 juillet 1964 portant application de l'ar-
ticle 3 de la loi n° 64-46 du 17 juin 1964 relative au Domaine
national;

2° qu'il n'est, à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou
charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la Propriété foncière :
Diacrayaou KABA.

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ
ET DES DROITS FONCIERS

BUREAU DE RUFISQUE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposi-
tion à la présente immatriculation, à compter de l'affichage
sousigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage
du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du
tribunal de première instance de Dakar.

Suivant réquisition, n° 44, déposée le 1^{er} septembre 1984, le
Receveur des Domaines de Rufisque, demeurant à Rufisque, et
domicilié au boulevard Maurice-Guèye à Rufisque, agissant au
nom et pour le compte de l'Etat sénégalais, en exécution des
prescriptions du décret n° 81-185 en date du 11 mars 1981, a
demandé l'immatriculation au livre foncier de la Commune de
Rufisque, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain
nu, d'une contenance totale de 4 a et 30 ca, situé à Thiokho
(Rufisque) et borné : au Nord, par un terrain non immatriculé;
à l'Est, par le titre foncier n° 1184 R.; au Sud, par l'ancienne
route Dakar-Rufisque et à l'Ouest, par le titre foncier n° 1263 R.

Il a déclaré :

1° que ledit immeuble appartient à l'Etat sénégalais comme
dépendant du domaine national par l'effet des dispositions de la
loi n° 64-46 du 17 juin 1964 et pour avoir fait l'objet de la procé-
dure prévue par le titre II du décret n° 64-573 du 30 juillet 1964,
ainsi qu'il résulte du décret n° 84-475 du 27 avril 1984;

2° qu'il n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou
charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 45, déposée le 2 novembre 1984, le sieur
Issa Diop, né le 11 octobre 1922 à Dakar, ingénieur, demeurant à
Fann Mermoz, route de Ouakam et domicilié à Résidence IMO-
FRONT à Dakar, époux de la dame Antoinette d'Abancourt, née
le 19 septembre 1924 à Wankowa (Pologne), marié sous le régime
de la communauté sans contrat en 1951, a demandé l'immatricula-
tion au livre foncier de la Commune de Rufisque, d'un immeuble
rural, consistant en une plantation d'arbres fruitiers avec bâti-
ments agricoles, d'une contenance totale de 5 ha, 55 a et 27 ca,
situé à Niacourab (banlieue de Rufisque) et borné de tous côtés
par des terrains non immatriculés.

Il a déclaré:
1° que ledit immeuble lui appartient pour avoir été autorisé à l'immatriculer à son nom par décret n° 83-425 du 21 avril 1983;
2° qu'il n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la Propriété foncière,
Alassane CISSE.

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers)

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 1913 D.G., appartenant à M. Thierno Kâne et consorts. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 1190, T 740, lot n° 344, quartier Keur Cheikh Ibra Fall à Diourbel, appartenant à M. Amadou Malal Ndiaye. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 9563 D.G. appartenant à M^{me} Marie Hélène Ndiaye, épouse Diagne. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 12175 des Communes de Dakar et Gorée, appartenant à MM. El Hadji Boubacar Sène, Ndiaga Ndoye, Abdoulaye Gaye, M^{mes} Khardiata Faye et Hadja Mariétou Diop. 1-2

Etude de M^e Hyacinthe Lat Senghor, notaire
47, boulevard de la République, Dakar.

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 12766 des communes de Dakar et Gorée, appartenant à M. Georges Becarmin. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription sur titre foncier n° 15192 des communes de Dakar et Gorée, appartenant à M. Daouda Dia. 1-2

Etude de M^e Papa Ismaël KA, notaire à Dakar
24, rue Amadou Assane Ndoye, Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 7081 de Dakar et Gorée, appartenant à M. Mamadou Sy, demeurant à Dakar, km 3,150, route de Ouakam. 1-2

Etude de M^e Amadou Nicolas Mbaye, notaire
14, avenue Roume, Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 1993 de Rufisque, appartenant à M. Doudou Noye. 1-2

Etude de M^e Moustapha THIAM, notaire
36, boulevard de la République, Dakar.

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 18897 D.G. appartenant à M. Ousmane Diop. 1-2

Etude de M^e Jean-Marie Delhayé, avocat
rue Paul-Seugnet, Kaolack.

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription délivré sur le titre foncier n° 5454 du Sine-Saloum, ayant appartenu à M. Omar Ndiaye. 1-2

Etude de M^e Amadou Moustapha Niang, notaire
24, rue Marchand (Léona), Kaolack

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte des copies des titres fonciers n°s 2755 et 4788 du Sine-Saloum appartenant à la Société Générale de Banques au Sénégal. 1-2

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT DU CONSEIL DES MINISTRES

RÉCÉPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971)

Le numéro spécial 5043 du Journal officiel en date du 3 janvier 1985 a été déposé au Secrétariat du Conseil des Ministres le 27 novembre 1984.

Le Secrétaire du Conseil des Ministres
Babacar Néné MBAYE.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT DU CONSEIL DES MINISTRES

RÉCÉPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971)

Le numéro 5045 du Journal officiel en date du 12 janvier 1985 a été déposé au Secrétariat du Conseil des Ministres le 14 janvier 1985.

Le Secrétaire du Conseil des Ministres
Babacar Néné MBAYE.